



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 juin 2024 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du mardi 28 mai 2024
2. Extension de la salle de convivialité de Placy-Montaigu
3. Admission en non-valeur
4. Voirie rue de la Gare
5. Bureaux de vote

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - NEEL Nelly – GUERARD Christophe - BINET Marcel - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry.

Absents excusés et représentés : ROSET Guy pouvoir à LEBOUVIER Jean - LENOIR Yannick pouvoir à GOULHOT Gilles

Absents excusés : HAMOND Claude – CAILLOT Alexis – PAGNON Josiane - VAUTTIER Jean-Michel - DJABALI Laurette

Absents : GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie – HEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : BINET Marcel

Quorum atteint

20 h 05 début de séance

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 28 MAI 2024.

Le procès-verbal du mardi 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2024/049 – EXTENSION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur Marcel BINET, maire délégué de Placy-Montaigu présente le projet d'extension de la salle de convivialité de Placy-Montaigu le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet présenté
- **Autorise** le maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme réglementaire et à lancer la consultation des entreprises.

3-DELIBERATION 2024/050 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courriel reçu du comptable public et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** d'admettre en non-valeur la somme de **1916,66 euros** répartie comme suit :

Nom	Année	Titre	Montant
Madame A	2017	158	107,00 €
Madame A	2017	329	152,00 €
Madame A	2017	330	152,00 €
Madame A	2017	413	152,88 €
Madame A	2017	414	155,84 €
Madame A	2017	415	93,54 €
Madame A	2017	428	264,36 €
Madame A	2017	428	64,58 €
Madame A	2018	13	171,58 €
Madame A	2018	57	165,12 €
Madame A	2018	88	171,58 €
Monsieur B	2019	21	32,76 €
Monsieur B	2019	101	26,24 €
Monsieur B	2019	440	67,98 €
Monsieur B	2019	575	27,20 €
Société A	2018	190	32,00 €
Société A	2019	1609	32,00 €
Société B	2020	909	48,00 €

4-VOIRIE RUE DE LA GARE

Monsieur le maire informe le conseil que la voirie de la rue de la Gare est fortement dégradée et qu'il convient de procéder rapidement à sa réfection. Il donne lecture des 2 devis reçus, l'entreprise BOUTTE TP s'avérant la moins disante pour 35 948,40 € TTC.

Le conseil donne mandat au maire pour procéder aux travaux.

5-BUREAUX DE VOTE

Monsieur le maire donne la composition des 3 bureaux de vote du 30 juin 2024.

Fin de séance 21 h 30

Le maire,
Jean LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Marcel BINET